

L'an deux mil dix-huit, le 16 novembre à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Marcelle CHAPEAU, Maire.

**Etaient présents** : Mme SCOUARNEC – M. BACOU – Mme DESFORGES – M. RENAUD – Mme BUREL – M. CUCHOT – M. COCHARD – M. GRENIER – Mme BELIN – M. BRIDOUX – M. DECOURT – M. EON – Mme LAUNAY – Mme HARDY – Mme AUDRAIN – M. BOCANDÉ – M. MANDIN – Mme BESSONNET – Mme MARCHAIS – Mme BIRONNEAU – M. GUILLOTEAU – M. QUEUDRUE

**Excusés (pouvoir)** : Mme JULIENNE donne pouvoir à Mme AUDRAIN  
Mme GOURBIN donne pouvoir à Mme BESSONNET  
M. MANSOUR donne pouvoir à M. BOCANDE  
M. COLAS donne pouvoir à M. QUEUDRUE  
Mme LANDEAU donne pouvoir à Mme BIRONNEAU

**Absent** : M. REGENT

**Egalement présents** : M. LEZÉ (Directeur Général des Services) - Mme HERBRETEAU (service Finances)

Mmes Françoise BELIN et Létitia MARCHAIS sont nommées secrétaires de séance.

2018-11-10

**Projet situé à l'angle de la rue de Bretagne et de la rue de la Bellaudière – dénomination d'une voie**

Josette SCOUARNEC, Adjointe à l'Urbanisme, expose les faits.

Un permis d'aménager est en cours d'instruction pour la création d'un lotissement de 16 lots sur la parcelle cadastrée section AY n°17. Il convient de dénommer la voie qui desservira ce lotissement et dont l'entrée et la sortie déboucheront sur la rue de Bretagne.

Il est proposé de dénommer cette voie "rue de la Robillardière".

**Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de **DENOMMER** "rue de la Robillardière" la voie qui desservira le lotissement créé sur la parcelle cadastrée section AY n°17 et dont l'entrée et la sortie déboucheront sur la rue de Bretagne conformément au plan annexé à la présente délibération,
- de **DONNER** tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE  
Le 19 novembre 2018

Le Maire,

Marcelle CHAPEAU



Le Maire,

Marcelle CHAPEAU